

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION SEANCE DU 10 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BERGADIEU, BENTEJAC, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BARRAULT, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FLAZINSKA.

Absents : Mme FEMENIAS Sabine, Mr FEMENIAS Eric, Mr LACOSTE, Mr LARROZE, Mr ROSOLEN.

Date de la convocation : 3 juin 2013.

Monsieur BANCILLON Jean-Philippe a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA D.D.T.M. POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ADS

VU l'ordonnance N°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et autorisations d'urbanisme,

VU les textes pris pour l'application de cette ordonnance, en particulier le décret N°2007-18 du 5 janvier 2007 et l'arrêté ministériel du 6 juin 2007,

VU le PLU approuvé le 16 novembre 2006,

VU l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme prévoyant la possibilité de mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des actes ADS,

Considérant que par délibération au titre de l'article R 423-15d) du Code de l'Urbanisme, la Commune a signé une convention de mise à disposition avec la Direction Départementale de l'Équipement concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant la nouvelle convention proposée par la D.D.T.M.,

Le Conseil Municipal

DECIDE :

- de renouveler sa décision de confier aux services de l'État en charge de l'urbanisme dans le département (D.D.T.M.) l'instruction de certains actes ADS ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

F.D.A.E.C. 2013

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C), voté par le Conseil Général.

La réunion cantonale présidée par M. Bernard CASTAGNET, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune de 15662,21 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

De réaliser en 2013 les opérations suivantes :

- Bâtiments communaux : travaux de toiture mairie (bureaux, salle du conseil ...) : 30 830,30€

D'assurer le complément par autofinancement pour un montant de 15 168,09 €.

RACHAT CONCESSION

Le maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme CARDONNE souhaite rétrocéder à la commune la concession N° C/190 au cimetière communal.

Ces personnes ayant acquis une concession plus grande afin de réaliser le caveau familial, le Conseil Municipal accepte cette proposition au prix de 68,58 € pour 3m2 de superficie.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après travail de la commission, les subventions accordées aux associations pour 2013 sont les suivantes :

FESTI DROPT :	6 000 €
ACPG du Réolais :	100 €
ADMR :	120 €
ANACR du Réolais :	80 €
ANIM' ACTIONS :	550 €
FCGR :	3 000 €
GYM DOUCE :	250 €
CLUB AMIS DES ANCIENS :	350 €
CLUB GYMNASTIQUE :	400 €
ELAN GIRONDAIS :	1 400 €
FNACA :	100 €
FNATH :	170 €
BIBE GIRONDAIS :	450 €
GARDON GIRONDAIS :	700 €

PREVENTION ROUTIERE :	100 €
SQUASH :	600 €
STE CHASSE ACCA :	600 €
TENNIS CLUB :	900 €
DAUPHINS GIRONDAIS :	2 000 €

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

BUDGET COMMUNAL

DECISION MODIFICATIVE : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-129 : BATIMENTS COMMUNAUX		190.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		190.00 €
R 024 : Produits des cessions		190.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		190.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 et ont signé les membres présents.